



Club Athlétique et Sportif des Cheminots d'Oullins Lyon
Rando Evasion

REUNION DE BUREAU DU 07 OCTOBE 2020

Présents : C Guibert, G Boucherat, J Cesare, S Livrozet, L Husson R Boucherat

Excusé : JP Soulié F Couffin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV réunion du 11/09/20
2. AG du 16/10/20
3. Compte rendu des séjours La Clusaz et Côte d'Opale
4. 20ans du club
5. Point adhésions

1. APPROBATION DU PV REUNION DU 11/09/20

PV approuvé

2. AG DU 16/10/20

Information de la mairie par rapport au Covid 19 :

- Pas de collation après l'AG
- pas plus de 90 personnes dans la salle qui en contient normalement 130
- Port du Masque obligatoire, Gel hydroalcoolique mis à disposition
- Mise en place des chaises avec distanciation de 1 à 1m50

Ordre du jour : voir les convocations

Prévoir liste si vote à bulletins secrets (Luc H)

Election du bureau suivit du mot du Président avec présentation du budget prévisionnel.

Diaporama mis en place par Luc H

4 rue Gabriel Péri 69350 LA MULATIERE

Contact : Cascal.randoevasion@free.fr

Site Internet : www.cascal-rando.fr

RNA : W691088543

Siret : 812 879 849 000 14

Affiliation : F.F.R.P. : 04360

3. COMPTE RENDU DES SEJOURS LA CLUSAZ ET COTE D'OPALE

La Clusaz : Remboursement de la part d'Azureva d'un chèque d'un montant de 28,20€, se renseigner pour connaître le motif.

Côte d'Opale : Le Cascol remboursera les sommes non encaissées par les prestataires aux personnes absentes. Par contre le forfait autocar sera pris en charge par l'assurance sur présentation de la facture de Keolis.

A l'avenir prévoir dans le budget des séjours les pourboires pour les guides.

4 - 20 ANS DU CLUB

La salle de la Bachasse est réservée pour le samedi 05 Juin 2021

5. POINT ADHESIONS

A ce jour 94 adhésions (14 nouvelles dont 10 femmes et 4 hommes) dont 43 cheminots.

6. POINT SEJOURS 2021

Les séjours : raquettes à Arèches Beaufort, Boucieu le Roi, Aubrac, Mont Thabor prévus en 2020 seront reconduits Le Cascol possédant les avoirs de ces séjours pour 2021.

Pour le programme du 1er trimestre 2021 des propositions de séjours seront demandées aux adhérents à condition que les hébergements soient limités à deux personnes par chambre, suite à la situation sanitaire (pas de refuge, pas de dortoir)